

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

6 October 1992

Doc. 6699

MOTION FOR A RECOMMENDATION

on the protection of dependent elderly persons¹
presented by Mrs ÖZVER and others

1. The European Community has designated 1993 European Year of the Elderly and Solidarity between Generations.

2. The member states of the Council of Europe have an aggregate population of more than 480 million, over 60 million of whom are elderly. One aspect of current demographic trends is the ageing of the population. In thirty years or so about 20 % of Europeans will be over 65, and more than 5 % will be over 80, entailing increased risks of dependence.

3. Dependence entails family solidarity, but it also presupposes assistance from the authorities. This must be primarily financial aid, health care and general hygiene, but it should also be designed to help elderly persons organise their lives and get the most out of life in general. The various European social protection systems meet these highly complex needs differently — and often not very effectively.

4. Dependence of elderly persons also implies protection of their rights, dignity and physical integrity.

5. Accordingly, the Assembly recommends that the Committee of Ministers:

i. closely associate the Council of Europe with the European Community's Year of the Elderly by contributing to actions designed to improve the situation of the elderly in Europe;

ii. recognise in social protection systems the social risk of dependence as distinct from the risk of illness, and promote the establishment at international level of a tenth branch of social security;

¹ Referred to the Social, Health and Family Affairs Committee: Reference No. 1819 (Standing Committee, 5 November 1992).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

6 octobre 1992

Doc. 6699

PROPOSITION DE RECOMMANDATION

sur la protection des personnes âgées dépendantes¹
présentée par M^{me} ÖZVER
et plusieurs de ses collègues

1. 1993 est consacrée par les Communautés européennes « Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations ».

2. Les Etats membres du Conseil de l'Europe totalisent plus de 480 millions d'habitants et comptent plus de 60 millions de personnes âgées. Un des aspects de l'évolution démographique actuelle est le vieillissement de la population; c'est-à-dire que dans une trentaine d'années 20 % environ de la population européenne totale aura plus de 65 ans et plus de 5 % de cette population aura plus de 80 ans, avec pour conséquences les risques accrus de dépendance.

3. La dépendance met en jeu la solidarité familiale mais elle suppose aussi une assistance relevant des pouvoirs publics; en tout premier lieu, cette assistance doit être financière, médicale et sanitaire; mais ce doit être aussi une aide à l'organisation de la vie des personnes âgées et à leur mieux vivre; nos systèmes européens de protection sociale répondent différemment et souvent mal à cette demande dans sa globalité et sa complexité.

4. La dépendance des personnes âgées implique également la nécessaire protection de leurs droits, de leur dignité et de leur intégrité physique.

5. Aussi l'Assemblée recommande-t-elle au Comité des Ministres:

i. d'associer étroitement le Conseil de l'Europe à cette année proclamée par les Communautés européennes par une contribution aux actions destinées à l'amélioration de la situation faite aux personnes âgées en Europe;

ii. de reconnaître, dans le cadre de la protection sociale et indépendamment du risque maladie, le risque social de la dépendance et de promouvoir la création au niveau international d'une 10^e branche de la sécurité sociale;

¹ Renvoyée à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille: Renvoi n° 1819 (Commission Permanente, 5 novembre 1992).

iii. urge all the governments of Council of Europe member states to ratify the Additional Protocol to the European Social Charter (which has just come into force following the three ratifications required), which contains an Article 4 on social protection for elderly persons, thus making a practical contribution to the Year of the Elderly;

iv. invite the governments of member states to ratify the (revised) European Code of Social Security, which sets a high standard of protection that may provide some solutions to the problem of dependent elderly persons.

iii. d'inviter instamment les gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe à ratifier, tous, le Protocole à la Charte sociale européenne (qui vient juste d'entrer en vigueur à la suite des trois ratifications nécessaires) qui contient un article 4 sur la protection sociale des personnes âgées, donnant ainsi une suite concrète à la proclamation de l'année;

iv. d'inviter les gouvernements des pays membres à ratifier le Code européen de sécurité sociale (révisé) dont le niveau élevé de protection peut contribuer à apporter quelques solutions au problème des personnes âgées dépendantes.

Signed: *Signé:*

Özver, Karaka Ferris, Demiralp, Pahtas, Gjørvi, Arnold, L. Fischer, Guirado, de Puig, Beix